

infode@inasep.be

Objet : Mise hors service de votre raccordement

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre demande de mise hors service, nous vous conseillons au préalable de lire très attentivement le texte ci-après.

Veuillez choisir l'une des deux solutions suivantes dont chacune est régie par notre règlement de distribution d'eau alimentaire en Région Wallonne :

1. Soit la demande de suppression de raccordement ; auquel cas, nous nous référons à une annexe du règlement de distribution d'eau votée par le Conseil d'Administration de l'INASEP et prévoyant une facturation forfaitaire de 546,75 € TVA comprise ;

Il est évident que seul le propriétaire a droit (en tant que propriétaire ou possédant un titre de propriété, usufruit, de nue-propriété, d'usage, d'habitation, de superficie, d'emphytéose sur un immeuble raccordé à la distribution publique) de demander cette suppression.

2. Soit la mise hors service temporaire de votre raccordement qui aurait pour bénéfice de suspendre la redevance forfaitaire annuelle ; le coût de cette prestation s'élève à 163,44 € TVA incluse. Cette prestation comprend les accessoires, le déplacement, la main d'œuvre, ainsi que les frais généraux. **Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que la mise hors service temporaire a une durée limitée dans le temps, fixée à 5 ans. Au delà de cette limite, le raccordement sera soit supprimé à vos frais, aux mêmes conditions reprises au point 1, soit remis en service.**

A noter que la remise en service du raccordement engendre un coût fixé à ce jour au montant de 38,55 € TVA incluse comprenant la main d'œuvre, le déplacement et les frais généraux.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de vos intentions en nous retournant le talon ci-dessous.

Dès réception du talon, nous vous enverrons un devis correspondant à votre choix, accompagné d'un bulletin de paiement que nous vous invitons à payer préalablement à l'exécution de la prestation.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

ing. Alexandre Wilemme
Directeur
Production Distribution d'eau

✂-----

Je soussigné

domicilié

Tél. :, affirme sur l'honneur être propriétaire/mandataire du propriétaire de l'immeuble/terrain sis

.....et prie l'Intercommunale INASEP (biffer la mention inutile)

1. de procéder à la suppression de raccordement au montant de 546,75 € TVA incluse
2. de procéder à la mise hors service temporaire du raccordement au montant de 163,44 € TVA comprise.

Compteur n° - **Réf. Client** :

Adresse du racc. :;

Date et signature du propriétaire
Précédée de la mention : « Lu et approuvé »

Merci de joindre à la demande :

- *Un plan de situation dans la commune*
- *Une photo de l'emplacement du compteur*